

Décret

Générale

modern

Décret n° 81 — 065/PR DU 23 MAI 1981 portant nomination des membres du Comité Constitutionnel.

Ministère
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Date de publication
23 mai 1981

Numéro JO
n° 11 du 01/06/1981

Date du numéro
1 juin 1981

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

Le président de la République, Chef du Gouvernement ; .

Vules lois constitutionnelles nos 77 — 001 et 77 — 002 du 27 juin 1977 Vu l'ordonnance n° 77 — 060 / PR du 23 novembre 1977 portant création et organisation du Comité Constitutionnel et ses municipalités.

Vul'urgence.

TEXTE INTÉGRAL

DECRETE

Article premier. — Les décrets n°5 78 – 024/PR/CAB du 6 mai 1978 et 81 — 002/ PR / CAB du 6 janvier 1981 sont abrogés.

Art. 2. — La composition du Comité Constitutionnel est la suivante : — Le ministre de la Justice President — Membres : MM. Mohamed Issack Saban, Magistrat Ali Ahmed Oudoum, Youssouf Ali Chirdon, Luc Aden. Omar Aline. Le cadi de Djibouti. Art.

3. — Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.